



# **Togo/ Covid-19 : l'état d'urgence sanitaire prorogé jusqu'au 16 septembre 2021**

L'Assemblée nationale togolaise a donné ce mardi 16 mars, le feu vert à la nouvelle sollicitation du gouvernement relative à la prorogation du délai d'habilitation législative et l'autorisation de la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de six (6) mois.

Ces deux projets de loi ont été en effet adoptés à l'unanimité par les élus du peuple au cours de la deuxième séance plénière de la première session ordinaire de l'année 2021.

La session a été présidée par la Présidente de l'Assemblée nationale Mme Yawa Djigbodi Tsègan en présence du Premier ministre Mme Victoire Tomegah-Dogbé.

Ces outils juridiques fondés sur les dispositions des articles 86 et 94 de la Constitution, visent notamment à donner à l'Exécutif la latitude de continuer par organiser avec efficacité et efficience la riposte à la crise sanitaire de la Covid-19.

La loi habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi avait été adoptée pour la première fois le 27 mars 2020 pour une période de six (6) mois à compter du 16 mars 2020. Le délai prorogé le 15

septembre 2020 pour une durée de six mois au regard de l'évolution de la crise sanitaire, est justement arrivé à expiration tout comme l'autorisation de la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire dans le pays.



### **Le Premier ministre Mme Victoire Tomegah-Dogbé**

*« Malgré les mesures audacieuses prises pour la riposte et les succès tangibles constatés notamment avec le début de la vaccination contre la COVID-19 qui augure d'une stabilisation la situation, la pandémie du coronavirus reste préoccupante »,* a indiqué Mme Yawa Djigbodi Tsègan.

Cette nouvelle habilitation accordée par l'Assemblée nationale au gouvernement permettra à l'exécutif togolais de prendre d'autres mesures pour mieux gérer la crise sanitaire et protéger davantage les populations contre l'épidémie.



### **Une vue des députés lors de l'adoption des textes**

La cheffe du gouvernement est pour sa part revenue sur les différentes importantes mesures prises pour lutter contre

l'épidémie, avant de remercier l'Assemblée nationale et les partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement.

*« Notre objectif dans cette lutte restera la protection de nos compatriotes et nous le feront avec un esprit de responsabilité aigue »*, a-t-elle rassuré, invitant la population à se mobiliser pour un ralentissement considérablement de la propagation de la Covid-19 au Togo pour permettre la reprise des activités.

A la date du 16 mars 2021, le Togo est à 8.322 cas confirmés de Covid-19 dont 1.285 cas actifs, 6.940 personnes guéries et 97 décès.

**David S.**